

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 21 OCTOBRE 2021 A 20 HEURES**

Président de la séance : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, LACOUTURE Jean-Luc, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge, BUICHE Stéphane, BACHÉ Magali, et JUZAN Marc.

Absent : néant

Excusés : GARDESSE Corinne et DAVERAT Xavier

Secrétaire de séance : LABIDALLE Martine

M. le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la réunion du 09 septembre 2021 appelle des observations.

Le compte rendu de la réunion du 09 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Travaux salle des sports : point d'avancement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'avenant pour la réalisation de faïences dans les sanitaires intérieurs pour un montant total de 1760,00 € HT soit 2112,00 € TTC.

Après réflexion, la faïence de sanitaires intérieurs n'étant pas comptée dans le marché initial, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cet avenant.

M. Buston qui se rend régulièrement aux réunions de chantier fait un point de l'état d'avancement des travaux. Il explique que le local ACCA est bien avancé. Il manque seulement le rail et le palan.

Les travaux de la cuisine avancent également et les soucis de toiture sont réglés.

L'entreprise Cescutti a prévu de réaliser un badigeonnage pour effacer les traces laissées sur le mur.

La date de livraison des travaux n'est pas connue pour l'instant.

M. le Maire ajoute qu'il reste des travaux importants à faire à savoir : installer les équipements de climatisation, finaliser l'installation électrique pour sécuriser le bâtiment réaliser les travaux de peinture.

Monsieur le Maire présent une esquisse des travaux de voirie et réseaux.

Il explique que les associations les plus impactées par l'aménagement extérieur ont été consultées.

Monsieur le Maire ajoute que la partie VRD avait été retiré du projet initial, le temps de réfléchir davantage à l'aménagement souhaité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le lancement de la consultation des travaux de voirie et réseaux.

2. Projets de logements communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux travaux de la commission logements communaux, il convient de se prononcer sur l'emplacement du projet.

Deux choix sont possibles, près du city parc ou près des arènes.

M. le Maire explique que les exploitants de réseaux ont été consultés. Sur l'emplacement situé à proximité du city parc, il faudrait déplacer le réseau d'une ligne haut tension, une extension du réseau d'eau et l'installation d'un poste de relevage pour l'assainissement collectif.

En ce qui concerne le terrain des arènes, le terrain serait alimenté depuis la route départementale. Il n'y a aucun inconvénient du point de vue de l'assainissement. Le choix de ce terrain permettrait d'envisager raccordement et l'aménagement futur de la parcelle A 790 située à côté du projet.

M. Marc Juzan s'interroge sur la faisabilité du projet en termes de superficie.

M. le Maire explique qu'il conviendra d'interroger le département par rapport à la zone de contournement des autocars.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il veut recruter un maître d'œuvre pour avancer. Mme Carole Duvignau demande si le choix du terrain peut être inclus dans la mission.

Après réflexion, il semble plus logique de choisir le terrain au préalable et le choix du Conseil Municipal se porte sur le terrain des arènes.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire a lancé la procédure du choix du maître d'œuvre.

M. le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal du programme des travaux qui sera joint à la mission.

Mme Céline Castagnet suggère de retirer le four et le lave-vaisselle de la partie équipement et d'y rajouter une hotte aspirante. Il est décidé de retirer également la brosse dans les toilettes.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le déroulement de la procédure de marché.

3. Restitution de la commission fleurissement

Monsieur le Maire explique que la commission fleurissement s'est réunie le 23 septembre 2021. Cette réunion a permis d'évoquer l'accompagnement de Mathieu dans la démarche des villes et villages fleuris. Le prochain passage du jury aura lieu en 2022.

En 2019, le jury avait accordé le maintien de la 3^{ème} fleur à condition de remédier à certains points.

- soutenir la communication sur les supports communaux (site, bulletin municipal) ;
- développer les chantiers participatifs ;
- formaliser divers plans de gestion (arbres) ;
- établir des inventaires (faune/flore) ;
- améliorer la signalétique des différents sites ;

Monsieur le Maire ajoute que des priorités ont été identifiées en vue de présenter le prochain dossier :

- retravailler la présentation générale du dossier ;
- réaliser un diaporama avec la photothèque réalisée en 2021 ;
- formaliser un plan de gestion des arbres ;
- mettre à jour le plan de gestion différenciée (4 zones) ;
- créer un dossier sur le site internet (historique, évolution) ;
- mobiliser des chantiers participatifs ;

Ensuite, concernant les chantiers participatifs, 2 projets sont retenus :

1. organiser un stage de taille des végétaux => à organiser en début d'année ;
2. réaliser une zone enherbée test dans le cimetière du bourg ;

L'enherbement du cimetière fera l'objet d'une discussion préalable en conseil municipal.

Enfin, les membres de la commission ont réparti le travail à mener selon 3 thèmes :

1. dossier général (mise en forme, plans) ;
2. communication (mise à jour du site, document de présentation photos, panneautage) ;
3. chantiers participatifs

Mme Chantal Daguerre évoque un chantier participatif pour le projet de la chapelle de Lagastet.

Ce projet n'a pas été identifié comme prioritaire.

Mathieu diffusera le dernier dossier présenté au jury dès que possible pour que la commission puisse commencer à travailler.

4. Restitution de la commission « Les échos » :

Mme Martine Labidalle explique que la commission s'est réunie pour apporter des modifications à la maquette (couleur, suppression des signatures des articles et du papier glacé sauf pour la couverture). Le devis d'un montant de comprend la conception, l'impression d'une maquette et de 300 exemplaires du journal.

Malgré les modifications demandés le prix est resté stable (+50€).

Mme Martine Labidalle a demandé aux associations de rendre leurs articles pour le 20 novembre prochain.

La parution et la distribution pourrait intervenir début janvier.

5. Ecole : point sur la rentrée scolaire :

M. Christophe Sourrouille rappelle qu'un nouveau protocole sanitaire s'applique à l'école depuis le 04 octobre dernier.

Désormais les enfants ne portent plus le masque contrairement aux adultes.

Il y a un assouplissement dans la gestion des cas avérés.

La cour est toujours séparée à la demande des enseignantes. Après les vacances de Toussaint les barrières seront enlevées.

La cantine scolaire a fait l'objet d'une livraison de yaourts avec une DLC largement dépassée. Le fournisseur a été contacté suivie d'une mise au point y compris sur la substitution des produits en cas d'absence de stock.

Les services ont fait remonter que les enfants ne se déchaussent plus ce qui entraîne des dépôts de sables importants dans les classes. La directrice a expliqué que cette situation été liée au manque de temps et aux conditions météorologiques. M. le Maire lui a fait une réponse adaptée.

Mme Magalie Baché donne des nouvelles de Stéphane Crabos.

6. Ressources humaines :

M. le Maire rappelle qu'il y a environ 1 an, Philippe prenait une disponibilité ce qui a conduit à l'augmentation du contrat de Nathalie de 19h30 à 32h00.

Au bout d'un an, Monsieur le Maire s'était engagé à revenir vers le Conseil Municipal pour faire un point de la situation.

Une évaluation avec le service en présence de Corinne Gardesse, adjointe au Maire et de Stéphanie a eu lieu le 22 septembre 2021.

Le but de cette réunion était de faire un bilan des missions ainsi qu'un bilan moral de l'équipe.

Il s'avère finalement que le personnel n'est pas en adéquation avec l'ensemble des tâches à accomplir.

Le plus difficile à l'avenir avec la reprise d'activité qui s'amorce en raison de l'amélioration de la situation sanitaire, sera de tenir le rythme sur l'entretien des locaux lorsque l'entretien des espaces verts demandera davantage de temps.

M. le Maire ajoute que le personnel est à flux tendu sur les missions courantes et que les missions d'entretien ne sont pas réalisées.

Il ne souhaite pas faire durer cette situation trop longtemps.

M. le Maire présente à l'assemblée un tableau comprenant les quotités horaires des agents avec Philippe puis au 1^{er} septembre 2021. Il suggère de revenir à la situation initiale au niveau quotité horaires.

Mme Céline Castagnet suggère un contrat en alternance.

M. le Maire demande aux conseillers de faire le tour de leurs connaissances.

Il est également possible d'augmenter le contrat de Nathalie de 32h à 35h ou de lui demander de faire 3h/semaine en heures complémentaires non contractuelles.

7. Téléphonie mobile

M. le Maire informe l'assemblée que la société ATC France n'est finalement pas à la hauteur des démarches qu'elle a entreprises pour le compte de la Commune. Les opérateurs téléphoniques ne souhaitent pas travailler avec elle car c'est trop coûteux.

Lors d'une réunion en Préfecture, M. le Maire s'est rendu compte que la Commune d'Aurice n'est pas une priorité car une démarche est en cours avec ATC France.

M. Olivier Martinez, conseiller départemental a été sollicité pour porter la demande d'Aurice. Une étude radio va donc être réalisée. Cette étude est nécessaire pour qu'à l'avenir, la commune soit placée sur la liste des communes prioritaires.

8. Questions diverses

Commémoration du 11 novembre :

M. le Maire explique que l'organisation a été calée cette semaine avec les anciens combattants, l'ASA et les Charnégous.

La cérémonie aura lieu à 11 heures. Les portes drapeaux habituels ne seront pas présents. Deux militaires de la Commune ont été approchés et ont accepté de remplir cette mission.

En l'absence de Philippe, la Commune ne dispose pas d'artificier.

Les marrons d'airs seront remplacés par des fusées marrons d'air qui peuvent être tirées sans habilitation. Les Charnégous chanteront deux fois au cours de la cérémonie.

Une demande a été faite à l'école pour que les enfants participent à cette manifestation du souvenir. La communication habituelle sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité mais l'accès à la salle sera conditionné à la détention du passe sanitaire en raison du repas qui suivra.

Etude hydraulique :

Le SIMAL a informé M. le Maire que le lancement de l'étude hydraulique aura un mois de retard.

Containers semi-enterrés :

M. le Maire rappelle que le point bloquant du projet des containers enterrés est le mode de financement. Il été convenu que le SICTOM du Marsan conventionnerait avec la Communauté de Communes qui a la compétence mais ce format juridique n'existe pas.

M. le Maire s'est adressé une deuxième fois à la Préfecture, la première tentative n'ayant pas aboutie.

Visite des bâtiments communaux :

M. le Maire souhaite organiser une visite des bâtiments communaux afin pour but de prendre connaissance du patrimoine, de travailler sur un programme d'entretien.

La visite s'effectuera le samedi 27 novembre 2021 à 9h30.

Vœux de la municipalité :

Le Conseil Municipal retient la date du vendredi 07 janvier 2022 à 19 heures.

Le Noël des services sera organisé le vendredi 17 décembre 2021 à 19h30.

Il conviendra de réfléchir à l'organisation de ces deux manifestations.

M. Marc Juzan demande à M. le Maire si la commune d'Aurice a été représentée au CALAC 2021 qui avait lieu à Mont de Marsan.

M. le Maire explique s'y être rendu. Il n'y a pas trouvé de grande plus-value.

M. Marc Juzan demande à M. le Maire s'il a été sollicité pour parrainer des candidats à l'élection présidentielle 2022. M. le Maire répond qu'il a reçu de nombreuses demandes auxquelles il n'a pas donné suite car il considère que l'équipe n'ayant pas été élue sur un programme politique, cela ne serait pas logique. Il a proposé en réunion de bureau municipal de ne parrainer aucun candidat. Cette proposition a été acceptée par les adjoints.

M. Marc Juzan interroge M. le Maire sur l'absence de chauffage le week-end dernier dans la salle des fêtes. M. le Maire explique qu'effectivement la chaudière est tombée en panne la semaine dernière. Elle a été réparée depuis mais il est possible que cette situation se reproduise au cours de l'hiver étant donné la vétusté de la chaudière. Il rappelle au Conseil Municipal qu'une étude est en cours avec le SYDEC notamment pour satisfaire aux obligations du décret tertiaire.

M. Sourrouille demande si la Commune sera représentée pour l'inauguration du commerce le jeudi 28 octobre à partir de 18h00. M. le Maire répond que oui.

M. Stéphane Buiche demande si les gérants ont prévu une publicité dans les boîtes aux lettres. Pas de publicité prévue, une parution a été faite sur l'application Panneau Pocket.

M. Christophe Sourrouille rappelle que le concert Chantons sous les Pins aura lieu le vendredi 19 novembre à la salle des fêtes.

La séance est levée à 23h00